

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 26 juin 2023

convocation du 19 juin 2023

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Maud CADARIO, Agnès SERGENT, Pauline DUPONT

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, René GOBEAUT, Jean GRUMIAUX,
Vincent SORET. Cyrille DESORMEAUX, MULOT Dominique

Absents excusés :

Christophe LEROUX donne pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS

Gilles BREANT

Secrétaire de séance : Pauline DUPONT

La Séance est ouverte à 20h30

1. Ecole

a) Choix du prestataire pour la restauration scolaire :

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé des devis pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023-2024.

Actuellement API Restauration est notre prestataire, et un second devis a été demandé à la société La Normande.

Les résultats des propositions des 2 fournisseurs sont les suivants :

Éléments / Nom du prestataire	API (prestataire actuel)		API		LA NORMANDE		Différence de prix (€)	
	2022/2023		2023/2024					
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Repas primaire	2,48€	2,62€	2,85€	3,01€	3,26€	3,44€	0,41	0,43
Repas adulte	2,98€	3,14€	3,48€	3,67€	3,52€	3,71€	0,04	0,04

Après avoir entendu l'ensemble de ces informations, le conseil municipal décide à l'unanimité de rester chez le prestataire API Restauration et autorise Mme le maire à signer le contrat.

b) Délibération pour les tarifs de la restauration scolaire :

Le prix d'achat des repas de la restauration scolaire sera fortement revalorisé par le fournisseur API Restauration comme évoqué ci-dessus pour l'année scolaire 2023-2024, en raison notamment de la hausse des matières premières.

Aussi, afin de répercuter partiellement cette hausse sur le prix de vente du repas aux familles, il est proposé de revaloriser les tarifs de restauration scolaire appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Canappeville décide d'augmenter le prix du repas scolaire de 0.35 €. Il sera appliqué le tarif unique suivant au 1^{er} septembre 2023 : **3.85 €** le repas.

Année	Prix achat	Pris vente
2022-2023	2,62 €	3,50 €
2023-2024	3,01 €	3,85 €

c) Délibération pour les tarifs de l'Accueil Périscolaire :

Madame Le Maire informe le conseil municipal du coût annuel moyen des frais de scolarité par enfant comprenant uniquement les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses fixes entre autres de chauffage, et d'électricité ont fortement augmenté. Il est donc évoqué une revalorisation des coûts appliqués aux familles comme suit :

Tarifs de l'Accueil Péri-Scolaire à la demi-heure		
Quotient familial	Tarifs 2022-2023	Proposition tarifs 2023-2024
Moins de 500	0,28 €	0,33 €
501 à 600	0,32 €	0,37 €
601 à 700	0,36 €	0,41 €
701 à 800	0,41 €	0,46 €
801 à 900	0,44 €	0,49 €
901 à 1000	0,48 €	0,53 €
1001 à 1100	0,52 €	0,57 €
1101 à 1200	0,56 €	0,61 €
1201 à 1300	0,61 €	0,66 €
1301 à 1400	0,64 €	0,69 €
+ de 1400	0,68 €	0,73 €

d) Délibération pour les frais de scolarité 2022/2023 communes extérieures :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué pour la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant la commune et scolarisés dans notre école pour l'année 2022/2023.

La participation de l'année 2019/2020 était de 960 € par enfant

La participation de l'année 2020/2021 était de 960 € par enfant

La participation de l'année 2021/2022 était de 970 € par enfant

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant s'élevant en moyenne à 1915€ pour l'année 2022/2023, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter la participation aux frais de scolarité de 30€ soit un coût annuel par enfant **de 1000€**.

Le cout des frais de scolarité pour l'année 2023-2024 ne sera étudié qu'après coûts réels de dépenses en cours.

2. Programmation 2024 pour le SIEGE

Le SIEGE nous a transmis le tableau de recensement des projets dans le cadre de la programmation 2024. Il est rappelé que cette année, il va être effectué l'enfouissement sur une partie de la « Route du Boulay »

Après analyse, Il est demandé :

- Le remplacement des points d'éclairage à foyers fermés par des lampes Led « Rue de l'école » et « Rue du château d'eau ».

La commune est en cours de projet pour le remplacement du système de chauffage pour la salle polyvalente. (audit réalisé via une convention avec le SIEGE)

3. Réflexion sur les logiciels de la collectivité

Mme Le maire informe le conseil municipal pour éventuellement changer les logiciels de la collectivité pour 2024. Actuellement, la collectivité est équipée avec les logiciels E-magnus (prestation annuelle 2000€).

Mme le Maire, après avoir échangé avec la commune de Berthouville, qui utilise des logiciels COSOLUCE, a contacté le commercial de la société qui est venu présenter les divers logiciels de gestion, comptabilité, Etat civil, etc...

COSOLUCE est peu développé à ce jour dans le département de l'Eure et dans les collectivités voisines, mais utilisé par le Centre de Gestion de l'Eure.

L'interface des différents logiciels est fluide, maniable, et permet de réaliser plus aisément une comptabilité analytique.

La prestation annuelle serait de 2408€, à laquelle il faut ajouter la première année la formation, la mise en service, le transfert des données existantes pour un coût de 5720€. Le coût de la formation pourrait être pris en charge dans le cadre du plan de formation (2430€), à vérifier auprès du CNFPT.

4. Questions diverses

A la suite du passage du véhicule communal C15 au contrôle technique, il a été constaté des anomalies. Afin de mettre le véhicule en conformité nous avons fait appel à ASDE et SOS AUTO pour nous établir un devis :

- ASDE (Venon) pour un montant de 764€ TTC
- SOS AUTO (Evreux) pour un montant 670€ TTC

Le conseil municipal a décidé de faire appel à SOS AUTO (Evreux) et autorise Mme Le maire à signer le devis.

Le limiteur de son de la salle polyvalente ne fonctionne plus, afin de pouvoir effectuer son remplacement nous avons demandé des devis auprès de la société AVENEL et EET services :

- AVENEL pour un montant de 3960€ TTC
- EET Services pour un montant de 3978€ TTC

Le conseil municipal a décidé de choisir la société AVENEL et autorise Mme le maire à signer le devis.

A la suite de la mise en place d'une structure de jeu à la salle polyvalente et au terrain multisports, un devis a été demandé auprès de la société SOCOTEC pour leur vérification annuelle. Le devis s'élève à 180€. Le conseil valide le devis et autorise Mme le maire à le signer.

La société SAPIAN est intervenue pour le nettoyage de la hotte de la cuisine à la salle polyvalente en mai 2022, et nous ont transmis leur devis de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine pour 2023. Pour mémoire, la prestation pour 2022 était de 654€. La proposition 2023 s'élève à 668€.

Le conseil municipal valide le devis et autorise Mme le maire à le signer.

Dates à retenir :

- Prochaine réunion de conseil municipal : 19 septembre 2023 à 20h30
- Conseil de classe : 4 juillet 2023 à 18h30
- Fermeture de la mairie vacances été : Du 07 au 27 août 2023

➤ **La séance est levée à 23h30**

Laurence DUVAL	Agnès SERGENT	Michel TRONEL
Francis VALLET-DUCLOS	Gilles BREANT Absent	Maud CADARIO
Pauline DUPONT	Jean GRUMIAUX	René GOBEAUT
Christophe LEROUX Pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS	Dominique MULOT	Vincent SORET
Cyrille DESORMEAUX		